

## Il y a cinquante ans, Hiroshima...

par François Bugnion

Septième ville du Japon par l'importance de sa population, située à l'embouchure du fleuve Ota dont les eaux limoneuses se jettent dans la mer Intérieure, Hiroshima avait été pratiquement épargnée par les bombardements jusqu'à l'été 1945.

A l'aube du 6 août 1945, quatre avions d'observation survolèrent la ville et s'éloignèrent sans lâcher de bombes. A 7 heures 31, les sirènes sonnèrent la fin de l'alerte. Les habitants sortirent de leurs abris et retournèrent à leurs occupations.

Rares sont ceux qui observèrent, trois quarts d'heure plus tard, un bombardier américain B 29 qui survolait la ville à très haute altitude dans un ciel sans nuage. Parvenu au-dessus de la cité, cet avion largua un engin à peine plus gros qu'une bombe ordinaire.

Quarante-trois secondes après, un éclair, mille fois plus intense que le soleil, embrasa le ciel, immédiatement suivi d'une chaleur incandescente et, quelques instants plus tard, d'un ouragan qui renversa tout sur son passage.

La chaleur terrifiante dégagée par la bombe atomique transforma le centre de la ville en un gigantesque brasier, provoquant à son tour un vent violent. L'incendie se propagea de quartier en quartier et s'éteignit par lui-même, faute de combustible, vers le milieu de l'après-midi. La ville avait alors disparu.

A la verticale du point d'explosion, et dans un rayon d'un kilomètre, l'anéantissement fut total, au point qu'on ne reconnaissait même plus les fondations des bâtiments. Seule subsista, au bord de l'un des bras du fleuve Ota, la carcasse éventrée de l'hôpital Sei, dominée par l'armature métallique d'une vaste verrière en forme de coupole, qui allait devenir le symbole de la catastrophe.

Tout autour, sur une couronne de quatre à cinq kilomètres, les habitations étaient pulvérisées, les arbres arrachés, les véhicules projetés à distance, les rails de chemin de fer tordus comme par une force surnaturelle. Au total, 90% des bâtiments furent détruits ou gravement endommagés. Des vitres ont volé en éclats à une distance de 27 kilomètres du point d'impact.

Quelque 80 000 personnes ont été tuées lors de l'explosion et presque autant furent victimes de blessures graves. Beaucoup mourront dans les semaines ou les mois qui suivront, au milieu de souffrances atroces provoquées par des brûlures ou par les effets de l'irradiation: hémorragies internes, cancers, leucémies.<sup>1</sup>

Il était 8 h 15 du matin. Le monde était entré dans une ère nouvelle, dominée par la menace nucléaire: l'humanité s'était dotée des moyens de son propre anéantissement.

Trois jours plus tard, un nouvel engin détruisait la ville de Nagasaki, avec des conséquences aussi effroyables qu'à Hiroshima. Quelques heures auparavant, l'Union soviétique avait déclaré la guerre au Japon et ses armées avaient commencé d'envahir la Mandchourie, où la guerre sino-japonaise avait débuté 14 ans auparavant.

Le 15 août, s'adressant pour la première fois à son peuple au moyen de la radio, l'empereur Hiro-Hito annonçait que le Japon acceptait l'ultimatum des Alliés et, le 2 septembre, le général Torashivo Kawabé signait, sur le pont du cuirassé *Missouri* ancré dans la baie de Tokyo, l'acte de capitulation. La Seconde Guerre mondiale avait pris fin.

\*  
\*   \*   \*

La Croix-Rouge japonaise était la première des Sociétés nationales constituées en Asie; c'était celle aussi qui disposait des ressources les plus

---

<sup>1</sup> Il existe d'importantes divergences quant au nombre des victimes du désastre. Le rapport de la commission américaine d'évaluation des effets des bombardements stratégiques donne les chiffres de 80 000 morts et autant de blessés, *The United States Strategic Bombing Survey, The Effects of Atomic Bombs on Hiroshima and Nagasaki*, Chairman's Office, 30 June 1946, United States Government Printing Office, Washington, 1946, p. 3. Un relevé effectué par la Municipalité d'Hiroshima et arrêté à la date du 10 août 1946 conclut, pour une population civile de 320 081 habitants le jour de l'explosion, aux chiffres suivants: 118 661 morts, 30 524 blessés gravement atteints, 48 606 blessés légers et 3 677 disparus, *Hiroshima and Nagasaki, The Physical, Medical and Social Effects of the Atomic Bombings*, The Committee for the Compilation of Material Damage caused by the Atomic Bombs in Hiroshima and Nagasaki, Translated by Eisei Ishikawa and David L. Swain, Basic Books Publishers, New York, 1981, p. 113.

importantes et de l'organisation la plus efficace. En outre, l'hôpital qu'elle possédait à Hiroshima avait été miraculeusement préservé, bien que les portes, les fenêtres et une partie de la toiture eussent été soufflées par l'explosion. Des milliers de blessés purent y recevoir des soins.

Dès le lendemain de la catastrophe, plusieurs équipes médicales de la Croix-Rouge japonaise parvinrent à Hiroshima en provenance des villes voisines. Deux d'entre elles prêtèrent main-forte au personnel de l'hôpital de la Croix-Rouge japonaise, alors que les autres servirent dans des dispensaires improvisés, établis sous des tentes en différents points de la ville dévastée. Au total, 792 collaborateurs ou volontaires de la Croix-Rouge japonaise prodiguèrent des soins à quelque 31 000 patients au cours des trois semaines qui suivirent la catastrophe.<sup>2</sup>

Toutefois, les opérations de secours furent sérieusement entravées par l'ampleur du désastre et par le nombre de ses victimes, par le manque de personnel et de matériel approprié, par le caractère irrémédiable d'une partie des lésions et par l'incertitude quant aux thérapies qu'il convenait de mettre en œuvre; les médicaments étaient inexistant; les fortes chaleurs et l'absence d'eau potable entraînèrent des conditions d'hygiène désastreuses, l'infection des plaies et la propagation des épidémies. En outre, beaucoup des secouristes qui s'efforcèrent de venir en aide aux victimes dans les heures et les jours qui suivirent la catastrophe furent eux-mêmes atteints par les effets de l'irradiation.

\*  
\*     \*

Depuis le début de la guerre, le Comité international de la Croix-Rouge maintenait au Japon une petite délégation qui s'efforçait de venir en aide aux prisonniers de guerre alliés détenus dans l'archipel. Son activité se heurtait aux plus grandes difficultés et, notamment, à une totale incompréhension de la part des militaires au pouvoir à Tokyo.

C'est le 29 août que le délégué Fritz Bilfinger put se rendre à Hiroshima. Il était le premier témoin neutre à parvenir sur les lieux de la catastrophe et le télégramme qu'il adressa le lendemain à la délégation donne toute la mesure du drame:

---

<sup>2</sup> D'après les renseignements que la Croix-Rouge japonaise a bien voulu communiquer à l'auteur du présent article le 5 juin 1995.

*«Visité Hiroshima le trente, conditions épouvantables stop ville rasée 80%, tous hôpitaux détruits ou sérieusement endommagés, inspecté deux hôpitaux provisoires, conditions indescriptibles fullstop effets de bombe mystérieusement graves stop beaucoup de victimes paraissant se remettre ont soudainement rechute fatale due à décomposition globules blancs et autres blessures internes et meurent actuellement en grand nombre stop plus de cent mille blessés environ, encore dans hôpitaux provisoires situés alentours, manquent absolument matériel, pansements, médicaments stop veuillez faire sérieux appel haut commandement allié, priant faire parachuter immédiatement secours centre ville stop besoin urgent grosses quantités pansements, ouate, pommade pour brûlures, sulfamides, en outre plasma sanguin et appareillage pour transfusions stop action immédiate extrêmement désirable envoyer également commission enquête médicale stop rapport suit, confirmez réception».*<sup>3</sup>

Le chef de la délégation du CICR, le docteur Marcel Junod, prit immédiatement contact avec les autorités japonaises, ainsi qu'avec le haut commandement des forces d'occupation qui commençaient à se déployer dans l'archipel.

Le 8 septembre, il s'envolait à son tour pour Hiroshima en compagnie d'une commission d'enquête américaine et du docteur Tzusuki, professeur de radiologie à l'université de Tokyo. Il avait avec lui douze tonnes de médicaments et de matériel de pansement, données par les autorités américaines.

Ses observations confirmèrent en tous points la vision d'apocalypse qui ressortait du télégramme de Fritz Bilfinger: l'anéantissement de la plus grande partie de la cité, «où tout n'était que silence et désolation», la gravité et, dans de nombreux cas, le caractère irrémédiable des lésions provoquées par les brûlures et par l'irradiation, l'engorgement des hôpitaux improvisés, l'absence de matériel et de médicaments, l'impuissance du personnel médical, décimé lui aussi et confronté à des lésions totalement nouvelles et à l'égard desquelles il n'existait aucune thérapeutique, l'abattement enfin des survivants face à la catastrophe qui, en un éclair, avait anéanti leur cité.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Fritz Bilfinger, Télégramme du 30 août 1945, copie, Archives du CICR, dossier G. 8/76.

<sup>4</sup> D<sup>r</sup> Marcel Junod, *Le désastre d'Hiroshima*, Genève, CICR, 1982 (Extrait de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, N° 737 et 738, septembre-octobre et novembre-décembre 1982).

Quant au CICR, il n'a pas attendu de recevoir les rapports de ses délégués pour prendre position au sujet du nouveau moyen d'extermination dont l'humanité venait de se doter. Dans une circulaire adressée le 5 septembre 1945 — moins d'un mois après Hiroshima — aux Sociétés nationales et portant sur la fin des hostilités et les tâches futures de la Croix-Rouge, le CICR posait déjà la question de la licéité des armes atomiques et appelait les Etats à s'entendre pour en interdire l'emploi:

*« Sans doute la guerre — qui demeure une anomalie dans un monde civilisé — a pris un caractère si dévastateur et si universel, dans l'entchevêtrement des intérêts des divers continents, que toutes les pensées, tous les efforts devraient tendre, avant tout, à la rendre impossible. Mais la Croix-Rouge n'en doit pas moins poursuivre, nécessairement, dans le domaine du droit des gens, son activité traditionnelle: sauver en temps de guerre les exigences de l'humanité. L'inopportunité apparente de cette tâche, lorsque la paix semble enfin revenue, ne doit pas détourner la Croix-Rouge de ce devoir primordial. Plus le pouvoir destructeur de la guerre grandit, plus s'impose — en protestation contre ce renversement des valeurs — la nécessité de répandre la lumière de l'humanité, si faible soit-elle, dans l'infini des ténèbres.*

*On peut se demander toutefois [...] si les derniers développements de la technique guerrière laissent encore place, en droit international, à quelque ordre solide et valable. La première guerre mondiale déjà, et plus encore les désastres de ces six dernières années, montrent que les conditions grâce auxquelles le droit international a pu trouver dans les Conventions de Genève et de la Haye son expression classique, se sont profondément modifiées. On voit surtout qu'en raison des progrès de l'aviation et des effets accrus des bombardements, les distinctions faites jusque là à l'égard de catégories de personnes qui devraient jouir d'une protection spéciale — notamment la population civile en regard des forces armées — deviennent pratiquement inapplicables. Le développement fatal des moyens de combat et, par là, de la guerre même, est encore accentué par l'utilisation des découvertes de la physique atomique, arme de guerre d'une efficacité sans précédent.*

*Il serait vain de vouloir déjà préjuger l'avenir de cette nouvelle arme, et même se prononcer sur l'espoir de voir les Puissances y renoncer totalement. Voudront-elles au moins la tenir en réserve, pour ainsi dire, et cela de façon durable et sûre, comme une ultime garantie contre la guerre et comme un moyen de sauvegarder un ordre équitable? Cet espoir n'est peut-être pas entièrement illusoire, puisque, dans cette lutte de six années, on n'a pas eu recours à certains moyens toxiques ou bactério-*

*logiques proscrits par les Puissances en 1925. Retenons ce fait en un temps qui a connu tant d'infractions au droit et tant de représailles».*<sup>5</sup>

Les préoccupations du CICR étaient celles de la Croix-Rouge tout entière: par une résolution adoptée à l'unanimité, la Dix-Septième Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Stockholm en août 1948, adjurait les Etats «*de s'engager solennellement à proscrire, de façon absolue, le recours [aux armes aveugles] et l'emploi, pour des buts de guerre, de l'énergie atomique ou de toute autre force similaire*».<sup>6</sup>

\*  
\*   \*   \*

Cinquante ans après Hiroshima, les Etats ne sont toujours pas parvenus à s'entendre sur une interdiction des armes nucléaires, qui demeurent la pierre angulaire de la stratégie de défense des Puissances qui en possèdent, notamment les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité.

Toutefois, en dépit des crises très profondes qui ont caractérisé l'époque de la guerre froide, les armes nucléaires n'ont jamais été engagées depuis Hiroshima et Nagasaki. Sans doute l'exemple de la destruction des deux villes japonaises et la conviction que les Puissances nucléaires détenaient de part et d'autre la capacité d'une destruction réciproque ont-ils constitué une dissuasion suffisamment efficace pour prévenir tout recours à ces armes monstres.

En revanche, durant les 45 ans qui ont séparé la fin de la Seconde Guerre mondiale de la chute du mur de Berlin, l'humanité a constamment vécu sous la menace d'arsenaux nucléaires capables de détruire toute vie humaine sur la terre, menace implicite, durant de longues périodes, mais qui fut ouvertement brandie aux heures de crise, notamment lors du conflit de Suez (1956), lors de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973 et surtout lors de la crise des missiles de Cuba, en octobre 1962.

---

<sup>5</sup> «La fin des hostilités et les tâches futures de la Croix-Rouge», 370<sup>e</sup> Circulaire aux Comités centraux, 5 septembre 1945, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, N° 321, septembre 1945, pp. 657-662, ad pp. 659-660. Le CICR devait revenir sur cette question dans un appel du 5 avril 1950, «Armes atomiques et armes aveugles», *RICR*, N° 376, avril 1950, pp. 251-255.

<sup>6</sup> Résolution XXIV, *Dix-Septième Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Stockholm du 20 au 30 août 1948, Compte rendu*, Stockholm, Croix-Rouge suédoise, 1948, p. 97.

Cette menace s'est largement estompée avec la fin de la guerre froide. En revanche, en dépit du récent renouvellement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le risque de prolifération s'est accru depuis l'éclatement de l'URSS. Plusieurs Etats ne font pas mystère de leur ambition d'acquérir des armes nucléaires et la vigilance que les Grandes Puissances ont exercée durant plus de 40 ans s'est, à l'évidence, relâchée depuis la fin de la guerre froide. Si la menace d'une guerre nucléaire généralisée s'est donc éloignée, le danger de prolifération des armes nucléaires est en revanche plus grand que jamais. C'est sans doute la plus grave menace qui pèse aujourd'hui sur l'humanité.

**François Bugnion** est directeur-adjoint du CICR, Direction de la doctrine, du droit et des relations avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.